

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tenue à la salle du conseil, lundi le 18 juin 2018 à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Maire suppléant : Monsieur Denis Blais

Conseillers : Madame Marie-Frédérique Ouellet  
Madame Phoebe Sirois  
Monsieur Rémi Dumont  
Madame Annette Rousseau  
Madame Élisabeth Cloutier

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

Était absent : Monsieur Gilles Garon

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Blais, Maire suppléant.

Cette séance fut convoquée au moyen d'un avis spécial, dont copie demeurera aux archives de la municipalité.

---

18-06-199

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Annette Rousseau,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Denis Blais, Maire suppléant.

**ADOPTÉ**

---

18-06-200

**AJOUT AU MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – NORDA STELO –  
MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU QUARTIER  
NOTRE-DAME-DU-LAC – AVENANTS NUMÉROS 1 À 6**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution numéro 18-03-93, la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac a mandaté la firme Norda Stelo dans le dossier d'ingénierie et surveillance des travaux pour le projet de mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse du projet, il y a eu ajout de travaux complémentaires non prévus à l'étude préliminaire de SNC Lavalin, soit les avenants numéros 1 à 6;

**ATTENDU QUE** ces avenants au mandat de la firme Norda Stelo doivent être approuvés par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Phoebe Sirois,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac approuve les avenants numéros 1 à 6 déposés par la firme « Norda Stelo » et ce, pour un montant de 109 690,00 \$ taxes en sus.

**QUE** M. Gilles Garon, maire, ou en son absence le maire suppléant, et Mme Chantal-Karen Caron, directrice générale, ou en son absence la coordonnatrice des finances, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

**QUE** cette résolution ratifie le mandat donné en date du 4 juin 2018.

**ADOPTÉ**

18-06-201

---

**AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – RESTAURANT DE LA MARINA**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac opérera le Restaurant de la Marina situé au 40 rue Ménard, pour la prochaine saison estivale;

**ATTENDU QU'**une demande de permis d'alcool doit être acheminée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Élisabeth Cloutier,  
appuyé par madame Annette Rousseau,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac autorise par la présente Mme Chantal-Karen Caron, directrice générale, ou en son absence la coordonnatrice des finances, afin de signer ladite demande de permis d'alcool.

**ADOPTÉ**

---

18-06-202

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220-18 – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU QUARTIER NOTRE-DAME-DU-LAC – EMPRUNT**

---

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Élisabeth Cloutier,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte le règlement portant le numéro 220-18 décrétant un emprunt afin d'assurer le financement nécessaire à l'exécution de travaux relatifs à la mise aux normes de l'eau potable dans le quartier Notre-Dame-du-Lac.

**ADOPTÉ**

---

18-06-203

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 221-18 – INNOVA-CENTRE – EMPRUNT**

---

Il est proposé par madame Phoebe Sirois,  
appuyé par monsieur Rémi Dumont,  
et résolu majoritairement :

Le maire suppléant s'est prononcé en faveur de cette résolution.

La conseillère Mme Marie-Frédérique Ouellet s'est abstenue de voter sur cette résolution.

Les conseillères Mmes Élisabeth Cloutier et Annette Rousseau se sont prononcées contre cette résolution.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte le règlement portant le numéro 221-18 décrétant un emprunt afin d'assurer le financement nécessaire à la construction du bâtiment industriel « Innova-Centre », dans le Parc Industriel du quartier Cabano.

**ADOPTÉ**

---

18-06-204

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 222-18 – ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE ET ÉQUIPEMENTS – EMPRUNT**

---

Il est proposé par madame Annette Rousseau,  
appuyé par madame Élisabeth Cloutier,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte le règlement portant le numéro 222-18 décrétant un emprunt afin d'assurer le financement nécessaire à l'achat d'un camion échelle ainsi que les équipements nécessaires.

**ADOPTÉ**

18-06-205

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 223-18 – ACHAT D'UN SOUFFLEUR AMOVIBLE ET TRACTEUR À TROTTOIR (AVEC ÉQUIPEMENTS) – EMPRUNT**

---

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Marie-Frédérique Ouellet,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte le règlement portant le numéro 223-18 décrétant un emprunt afin d'assurer le financement nécessaire à l'achat d'un souffleur amovible (incluant le balancement sur chargeur existant), ainsi qu'un tracteur à trottoir avec les équipements requis.

**ADOPTÉ**

18-06-206

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

L'assemblée terminée :  
Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Annette Rousseau,  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

**MOI, DENIS BLAIS, MAIRE SUPPLÉANT, RECONNAIS EN SIGNANT LE PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.**

Chantal-Karen Caron, Sec-Trés.  
Directrice générale

Denis Blais  
Maire suppléant